

## ZAMBIE\*

**Date des élections:** 19 décembre 1968.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral de la Zambie, l'Assemblée nationale, est composé — aux termes d'un amendement constitutionnel adopté le 19 décembre 1967 — de 105 députés élus et de 5 députés (au maximum) nommés par le Chef de l'Etat.

Le *Speaker*, élu par l'Assemblée, peut être un membre de celle-ci, qui ne soit pas ministre, ou un non-parlementaire réunissant en ce cas les conditions requises pour être éligible au Parlement.

Les députés à l'Assemblée nationale sont mandatés pour 5 ans. Ils ont été renouvelés le 19 décembre par suite de la dissolution prématurée de la précédente législature.

### **Système électoral**

Sont électeurs tous les citoyens zambiens des deux sexes, âgés de 18 ans révolus, résidant en Zambie depuis 2 ans au moins, à l'exception des malades mentaux et des personnes privées de leurs droits politiques et civils par décision judiciaire.

Peuvent être élus à l'Assemblée nationale les électeurs qui ont atteint l'âge de 21 ans à l'exception des membres des forces armées ou des forces de police et des fonctionnaires de l'Administration.

Les 105 sièges électifs du Parlement sont pourvus dans autant de circonscriptions au scrutin uninominal majoritaire.

Il convient de relever en outre que les élections législatives et présidentielles sont confondues en une même opération. En effet

\* V. Section *l'évolution parlementaire dans le monde*, p. 11.

chaque candidat à l'Assemblée est tenu de se prononcer en faveur d'un des candidats à la Présidence de la République de telle sorte qu'est élu à la tête de l'Etat celui de ces derniers dont les partisans ont recueilli le plus de suffrages. Lorsque, dans une circonscription, un candidat à la députation est élu d'office faute d'opposant, il est réputé avoir obtenu un nombre de voix égal à celui des électeurs inscrits.

### **Considérations politiques générales et déroulement de la consultation**

Deux partis politiques s'affrontaient à l'occasion de ces élections législatives, les premières organisées en Zambie depuis l'indépendance de ce pays en 1964. La formation gouvernementale, le Parti uni de l'indépendance nationale (UNIP), dirigée par le président Kenneth Kaunda, présentait des candidats dans toutes les circonscriptions tandis que le Congrès national africain (ANC), conduit par M. Harry Nkumbula, n'avait déposé que 73 candidatures. Des indépendants, au nombre de 3, briguaient aussi les suffrages dans 2 circonscriptions où l'ANC n'avait pas de candidat. Par ailleurs, les chefs des deux partis nationaux étaient les seuls à briguer la magistrature suprême.

Leurs programmes diffèrent essentiellement en ce qui concerne la politique étrangère. Le président Kaunda, ardent nationaliste africain, souhaite l'établissement de liens toujours plus étroits entre la Zambie et ses voisins du nord, alors que M. Nkumbula est partisan d'un rapprochement avec les autorités au pouvoir en Afrique australe.

Signalons qu'une troisième formation, le Parti uni (UP), fondée en 1967 par des dissidents de l'UNIP, avait été interdite le 14 août 1968, ses dirigeants ayant été déclarés coupables d'actes mettant en danger la sécurité et l'ordre public du pays.

Durant la campagne électorale, émaillée de manifestations sporadiques de violence, les candidats de l'UNIP insistaient sur la nécessité d'éliminer les rivalités partisans et tribales ainsi que de renforcer l'unité nationale en recourant, au besoin, à une politique très

ferme; ils préconisaient que la Zambie continuât de se désengager des liens établis antérieurement avec la Rhodésie. En revanche, les candidats de l'ANC ne manquaient pas de critiquer les mesures d'austérité imposées par le Gouvernement en application de cette politique et d'attiser le mécontentement provoqué, notamment, par la décision gouvernementale de mettre un terme au recrutement de travailleurs zambiens pour les mines d'or d'Afrique du sud.

Le Parti gouvernemental abordait ces élections avec confiance d'autant plus que 30 sièges, correspondant aux circonscriptions dans lesquelles aucun candidat n'était opposé au sien, lui revenaient d'office. Il remporta une large victoire aux élections tant présidentielles que législatives. Force est de constater toutefois que son succès fut mitigé par la défaite de 4 ministres et par le renforcement de la position de l'ANC au Parlement.

Le Chef de l'Etat désigna, les 23 et 29 décembre, 5 autres parlementaires comme l'y autorise la Constitution et, le 21 janvier 1969, l'Assemblée nationale se réunit pour élire son *Speaker* en la personne d'un non-parlementaire, M. Robinson Nabulyato.

Celui-ci annonça le lendemain qu'il ne pouvait pas reconnaître à M. Nkumbula la qualité de « chef de l'opposition » parce que le Groupe parlementaire de l'ANC n'était pas assez nombreux pour constituer le quorum requis (% des députés) afin que l'Assemblée puisse délibérer ou former un gouvernement. Cette décision du *Speaker* prive M. Nkumbula du traitement, du bureau et de la résidence officielle normalement attribués au chef de l'opposition.

### Données statistiques

#### 1. Résultats du scrutin\* et répartition des sièges à l'Assemblée

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	1 166 637
Votants . . . . .	962 150 (82, 5%)
Bulletins blancs ou nuls . . . . .	63 490
Suffrages valablement exprimés . . . . .	898 660

\* Les chiffres donnés ici correspondent aux 75 circonscriptions dans lesquelles des élections étaient organisées.

Formation politique	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges à l'Assemblée	Nombre de sièges à la précédente Assemblée
Parti uni de l'indépendance nationale (UNIP) . . .	657 764	73,19	si	56
Congrès national africain (ANC). . . . .	228 277	25,40	23	8
Indépendants. . . . .	12 619	<b>1,41</b>	1	1
Parti du progrès national . . . . .	—	—	—	<b>10*</b>
			<b>105</b>	<b>75</b>

\* Aux termes de la Constitution, 10 sièges avaient été réservés, dans la 1<sup>re</sup> législature, aux députés, élus séparément, des résidents d'origine européenne ou asiatique.

## 2. Répartition des députés par sexes

	Députés élus	Députés nommés	Total
Hommes	105	5	108
Femmes		2	2
			<b>110</b>

## 3. Moyenne d'âge des députés : 40 ans

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Introduction . . . . .	3
L'évolution parlementaire dans le monde . . . . .	5
En Afrique . . . . .	5
En Amérique . . . . .	12
En Asie . . . . .	14
En Europe . . . . .	16
Au Moyen-Orient . . . . .	24
En Océanie . . . . .	25
Chronique électorale . . . . .	27
Chili . . . . .	29
Etats-Unis d'Amérique . . . . .	35
Guinée équatoriale . . . . .	43
Guyane . . . . .	47
Irlande . . . . .	51
Luxembourg . . . . .	57
Pologne . . . . .	63
République arabe unie . . . . .	67
Roumanie . . . . .	73
Somalie . . . . .	77
Suède . . . . .	81
Thaïlande . . . . .	87
Venezuela . . . . .	93
Yougoslavie . . . . .	101
Zambie . . . . .	111

Chambre des Communes; M. A. F. Gorkine (URSS), membre du Soviet de l'Union M. R. Premadasa (Ceylan), ministre de l'administration locale; M. E. Sankalé (Sénégal)^ secrétaire général de l'Assemblée nationale; M. A.F. Schepel (Pays-Bas), greffier de la Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Le réseau de Correspondants nationaux du Centre couvre 80 pays dont 16 ne -ont pas représentés à l'Union interparlementaire.

## SIEGE

Centre international de documentation parlementaire  
Place du Petit-Saconnex  
1211 Genève 19 (SUISSE)

## PUBLICATIONS DU CIDP

Sauf indication contraire les publications ci-dessous peuvent être obtenues ait Centre.

PARLEMENTS — Une étude comparative sur la structure et le fonctionnement des institutions représentatives dans cinquante-cinq pays (2<sup>e</sup> édition élargie). Préface de MM. G. Codacci-Pisanelli et A. de Blonay. Version française, 378 pages (1966). Version anglaise également disponible. En vente en librairie et, pour les membres de l'Union, au Bureau interparlementaire, au prix de . . . . . Fr. s. 25,—

Problèmes actuels du Parlement. Symposium international organisé à Genève, du 4 au 6 novembre 1965, par le CIDP. sous les auspices de l'Union

1. Compte rendu sténographique. Rapports introductifs et compte rendu *in extenso* des débats. En langue originale, française ou anglaise. 250 pages (épuisé).
2. Rapport officiel. Numéro spécial du Bulletin interparlementaire. Rapports introductifs; synthèse et conclusion des débats, par M. C. Dominicé. Français et anglais. 84 pages. . . . . » 3,—j

Le rôle du Parlement dans l'élaboration et le contrôle des plans de développement économique. En français et en anglais. Brochure multicopiée de 50 pages (épuisé).

Le Parlement et ses moyens de contact avec l'opinion publique par la presse, la radio et la télévision.  
*Rapports et débats.* Rapports introductifs et compte rendu *in extenso* des débats du 2<sup>e</sup> Symposium international organisé à Genève, du 5 au 7 décembre 1968, par le CIDP, sous les auspices de l'Union. En langue originale, anglaise ou française.  
Brochure multicopiée, 316 pages. . . . . » 15,—I

### Chronique des élections parlementaires

- I. 1<sup>er</sup> juillet 1966 - 30 juin 1967  
version bilingue (anglais-français), 95 pages. . . . . » 7,—
- II. 1<sup>er</sup> juillet 1967 - 30 juin 1968  
Fiches par pays, en anglais et en français, 130 pages. . . . . » 10,—
- III. 1<sup>er</sup> juillet 1968 - 30 juin 1969  
Fiches par pays, en anglais et en français, 116 pages. . . . . » 15,—